

BUREAU du Te61  
Mardi 28 décembre 2023 / 11h

PROCÈS VERBAL

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

**Présents hors bureau syndical (équipe) :** Louis AVICE, Juriste, Christine THUILLIEZ, Secrétaire générale, et Cédric THOMAS, Directeur du pôle technique.

**Secrétaire de séance :** Charles HAUTON.

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs.

Monsieur Charles HAUTON est désigné comme secrétaire de séance.

**1. Attribution du marché 2023-11 « Assurances »**

Le Président du Territoire d'Énergie Orne explique qu'un dossier de consultation a été mis en ligne le 6 septembre 2023 relatif au marché « Prestations de services d'assurances ».

Le marché est alloti en cinq lots distincts :

Lot n° 1 : Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens » ;

Lot n° 2 : Assurance « Responsabilité Civile Générale » ;

Lot n° 3 : Assurance « Flotte Automobile » ;

Lot n° 4 : Assurance « Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus » ;

Lot n° 5 : Assurance « Responsabilité Civile maîtrise d'œuvre »

En réunion de bureau du 14 novembre 2023, le lot n°3 de ce marché a été attribué à l'entreprise GROUPAMA CENTRE MANCHE et l'infructuosité manifeste des autres lots a été soulevée, autorisant à ce titre une procédure avec négociation sur le fondement de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique et la mise en œuvre de toutes les diligences nécessaires à la conclusion de marchés négociés dans des délais raisonnables.

Attendu que ces diligences ont été menées et que trois des lots infructueux ont trouvé opérateur économique mieux disant pour leur attribution :

Lot n° 1 : Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens » ;

Lot n° 2 : Assurance « Responsabilité Civile Générale » ;

Lot n° 4 : Assurance « Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus » ;

Après cet exposé, le Bureau syndical, après avoir pris connaissance des propositions contractuelles transmises avant le 22 décembre 2023, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver les propositions contractuelles transmises avant le 22 décembre 2023 à 14 heures et retenues par le Territoire d'Énergie Orne.

- D'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse sur le lot n°1 en application des critères d'attribution, soit AXA pour le montant d'offre de prix indiqué dans l'acte d'engagement.

Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le document de consultation.

- D'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse sur le lot n°2 en application des critères d'attribution, soit AXA pour le montant d'offre de prix indiqué dans l'acte d'engagement.

Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le document de consultation.

- D'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse sur le lot n°4 en application des critères d'attribution, soit AXA pour le montant d'offre de prix indiqué dans l'acte d'engagement.

Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le document de consultation.

- De constater l'absence d'offres pour le lot n°5 : « Responsabilité Civile maîtrise d'œuvre »
- D'autoriser la continuité d'une procédure avec négociation sur le fondement de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique pour le lot susvisé et de mener toutes les diligences nécessaires à la conclusion d'un marché négocié dans des délais raisonnables.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de cette opération.

Fin de la réunion à 12h20

Le secrétaire de séance  
Charles HAUTON

Le Président  
Philippe AUVRAY